

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, NOVEMBER 5, 1985

(5)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-67, An Act to amend the Parole Act and the Penitentiary Act and Bill C-68, An Act to amend the Parole Act, the Penitentiary Act, the Prisons and Reformatories Act and the Criminal Code, met at 3:34 o'clock p.m. this day, the Chairman, Anthony Roman, presiding.

Members of the Committee present: Fred King, John V. Nunziata, Svend J. Robinson, Blaine A. Thacker and Bill Vankoughnet.

In attendance: Donald Macdonald, Researcher, Law and Government Division, Library of Parliament.

Witness: Professor John L. Hill, Director of the Correctional Law Project, Queen's University.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Monday, September 23, 1985 respecting Bill C-67, An Act to amend the Parole Act and the Penitentiary Act and Bill C-68, An Act to amend the Parole Act, the Penitentiary Act, the Prisons and Reformatories Act and the Criminal Code. (See *Minutes of Proceedings and Evidence of Thursday, September 26, 1985, Issue No. 1*).

By unanimous consent, the Chairman called Clause 1 of Bill C-67 and Clause 1 of Bill C-68.

The witness made a statement and answered questions.

At 4:35 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 5 NOVEMBRE 1985

(5)

[Traduction]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-67, Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus et la Loi sur les pénitenciers et le projet de loi C-68, Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, la Loi sur les pénitenciers, la Loi sur les prisons et les maisons de correction et le Code criminel, se réunit, ce jour à 15 h 34, sous la présidence d'Anthony Roman, (*président*).

Membres du Comité présents: Fred King, John V. Nunziata, Svend J. Robinson, Blaine A. Thacker, Bill Vankoughnet.

Aussi présent: Donald Macdonald, chargé de recherche, division du droit et du gouvernement, Bibliothèque du parlement.

Témoin: Professeur John L. Hill, directeur du projet sur le droit correctionnel, université Queen's.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du lundi 23 septembre 1985 relatif au projet de loi C-67, Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus et la Loi sur les pénitenciers et le projet de loi C-68, Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, la Loi sur les pénitenciers, la Loi sur les prisons et les maisons de correction et le Code criminel. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 26 septembre 1985, fascicule n° 1*).

Par consentement unanime, le président met en délibération l'article 1 du projet de loi C-67, et l'article 1 du projet de loi C-68.

Le témoin fait une déclaration et répond aux questions.

A 16 h 35, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Pierre de Champlain

Clerk of the Committee